



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° DRCL-BFL-2018339-001

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 05 décembre 2018

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales**

**Arrêté préfectoral complémentaire relatif à la fin de l'exercice des
compétences du syndicat des ordures ménagères d'Eure-et-Loir (SOMEL)**



PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales

**Arrêté mettant fin à l'exercice des compétences du
syndicat des ordures ménagères d'Eure-et-Loir
(SOMEL)**

**La Préfète d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5711-1 et suivants, les articles L.5211-1, L.5211-25-1, L.5211-26, L.5212-33 ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°36/2018 du 3 octobre 2018 donnant délégation de signature au profit de Monsieur Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-1293 bis du 17 juillet 1998 modifié, portant création du syndicat des ordures ménagères d'Eure-et-Loir (SOMEL) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018304-0002 du 31 octobre 2018 mettant fin à l'exercice des compétences du SOMEL ;

Vu la délibération motivée du comité syndical du syndicat mixte intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de Courville-sur-Eure, La Loupe et Senonches du 11 octobre 2018 sollicitant la dissolution du SOMEL ;

Vu la délibération motivée du comité syndical du syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du secteur de Bonneval, Brou et Illiers-Combray du 11 octobre 2018 sollicitant la dissolution du SOMEL ;

Vu la délibération motivée du comité syndical du syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères du secteur de Nogent-le-Rotrou du 11 octobre 2018 sollicitant la dissolution du SOMEL ;

Vu les délibérations motivées des comités syndicaux et des conseils communautaires représentant la majorité des membres du SOMEL sollicitant la dissolution du syndicat des ordures ménagères d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018304-0002 du 31 octobre 2018 mettant fin à l'exercice des compétences du SOMEL est complété de la manière suivante :

« *L'exécution des dépenses et des recettes liées à la gestion 2018 est maintenue jusqu'au 31 décembre 2018* ».



Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 05 décembre 2018

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a small horizontal tick at the bottom right.

Régis ELBEZ